



Monsieur Jean Pierre VIGIER
Député de Haute Loire
Permanence parlementaire
12 Avenue Clément Charbonnier
43000 Le-Puy-en-Velay

Objet : Demande de rencontre.

Le Puy le 14 Novembre 2018.

Monsieur le Député,

N'ayant pas eu de réponse de votre part suite à la conversation téléphonique que j'ai eue avec votre assistante, ni au mail que je vous ai adressé dans la foulée en date du , je vous prie de trouver ci-après les principales préoccupations que nous souhaitons aborder avec vous au cours de cette rencontre.

Les projets de financement des budgets publics 2019 (Finances et Sécurité Sociale) sont à l'ordre du jour des travaux parlementaires.

Les députés et sénateurs sont appelés à débattre, à amender puis à voter ces textes législatifs et c'est pourquoi nous sollicitons une rencontre pour évoquer certains sujets relatifs à ces projets de texte et à leurs conséquences sur la population des retraités.

En premier lieu, la proposition de désindexation des pensions ajoutée à la hausse de 25% de la CSG au 1^{er} janvier 2018 va se traduire par la perte annuelle d'un demi-mois de pension environ. Ce choix budgétaire est contraire au bon sens économique car il va avant tout réduire la consommation et la croissance. De plus, il aura des conséquences sociales car de nombreux retraités devront se restreindre sur certaines dépenses vitales.

Un budget national doit avoir le sens de l'équilibre et de la justice ce qui est loin d'être le cas pour les projets actuels. Les grands principes existentiels de la Sécurité Sociale sont ainsi directement balayés lorsqu'on propose plusieurs trains de mesures d'exonération de cotisations sociales pour les entreprises (CICE + décote « Fillon » sur les bas salaires) qui pour certaines et pour la première fois ne seront pas compensées par l'Etat. Certains rapports publics révèlent pourtant que ces avantages n'ont quasiment pas d'impact sur l'emploi alors qu'elles en étaient le motif principal. Pour rappel le président du MEDEF arborait alors un pin's mentionnant « un million d'emplois » à la création du CICE. Les conséquences directes de l'absence d'engagement des entreprises, c'est toujours plus de chômage et l'explosion des dépenses dites de « solidarité » dont les coûts sont supportés par les contribuables et de moins en moins par ceux qui multiplient les plans sociaux.

Le niveau moyen des pensions en France est de 1300 euros environ tous régimes confondus, ce qui est loin de représenter un privilège. Pour les personnes seules n'ayant pas validé de périodes de travail (réversions) le niveau de vie est quasiment au seuil de pauvreté. Il est de ce fait intolérable que l'on puisse ainsi faire peser tous les maux de la société sur la « privilégiature » des retraités et les mettre ainsi au banc des accusés.



Les retraités sont au contraire une force vive pour une nation et la France a pour cela la chance de disposer d'un bon taux de natalité et d'une espérance de vie après l'activité professionnelle qui s'est accrue. La retraite est de moins en moins vécue comme une situation de retrait de toute vie sociale et de tout engagement citoyen. Au contraire, les retraités sont présents dans la vie publique, 40% des conseillers municipaux sont retraités et parmi eux beaucoup de maires dans les localités rurales. Ils sont pour beaucoup des animateurs de la vie associative, des aidants familiaux ou dans le voisinage. Ils sont aussi parfois la pierre angulaire de la cellule familiale subvenant parfois aux besoins que nécessitent la perte d'un emploi, l'impossibilité d'accéder à une habitation pour leurs proches. Il est dommageable que cette face cachée des retraités ne soit jamais mise en valeur et traduite en termes positifs pour l'économie du pays.

Les questions de santé et de protection sociale sont également très sensibles pour les retraités et à ce titre la pression budgétaire exercée sur la santé, l'hôpital et la prise en charge des soins nécessitent le recours à des couvertures complémentaires qui s'avèrent coûteuses dès que l'on atteint l'âge de la retraite. Dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale il est proposé d'améliorer les prestations liées à l'optique, le dentaire et l'auditif pour parvenir au «reste à charge zéro». Un relèvement de la part SS est proposé mais cela restera très insuffisant compte tenu du niveau actuel de remboursement et des coûts réels supportés.

La CAMIEG, organisme de Sécurité sociale spécifique des IEG, dispose de l'avantage de compétence sur la partie SS et complémentaire et c'est pourquoi cet engagement gouvernemental doit prendre corps dans le cadre du régime réglementaire en vigueur ce qui nécessite la prise de décret spécifique pour améliorer la grille de prestations actuelles. Ceci pourrait par ailleurs se faire sans impact sur les niveaux de cotisations compte tenu des excédents de cotisations cumulés depuis plusieurs années. La CGT a chiffré à 14 millions d'euros le volume de ces améliorations. Ces améliorations auraient des effets de «ruissellement» sur des régimes sur complémentaires qui ont été mis en place pour pallier aux carences des deux premiers niveaux. Ils seront moins sollicités et seront moins coûteux pour les affiliés. Il faut en outre aussi attirer l'attention sur les différences de coûts de gestion entre la CAMIEG (à peine 7%) et les acteurs mutualistes de la protection sociale (+ de 20%). Quand on a le souci de la gestion rigoureuse il faut regarder ces détails et les corriger car lorsqu'on donne un euro de cotisation ce n'est pas pour en perdre près de 40% dans les charges et les taxes alors que la destination première doit être de garantir la prise en charge médicale.

Voilà, rapidement exposés, les différents points que nous aurions souhaité partager avec vous. Nous restons bien entendu, à votre disposition pour vous donner, si vous le souhaitez, les documents qui viennent à l'appui de nos demandes. Nous vous informons que nous portons ce courrier à la connaissance de nos adhérents.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre haute considération.

Pour la Section des retraités
CGT Energie 43
Joseph BOYER.